

à Thomas Merton
religieux et amical hommage

Raïssa Maritain

**Les Dons
du Saint-Esprit**



*Have
this
to*

Fête de S. Nom de Jésus. Janvier 1949

JEAN DE SAINT-THOMAS

**Les Dons
du Saint-Esprit**

TRADUCTION DE RAÏSSA MARITAIN

PRÉFACE DU R. P. GARRIGOU-LAGRANGE

JUVISY

EDITIONS DU CERF

35, AVENUE DE LA COUR DE FRANCE (S.-et-O.)

1930

Les Dons du Saint-Esprit

CHAPITRE I

*Ce que la sainte Ecriture nous dit
des Dons du Saint-Esprit.*

1. Des dons du Saint-Esprit la sagesse naturelle des philosophes et des païens n'a rien connu. Seule la Révélation divine nous instruit à leur sujet. Elle les nomme *dons* et *esprits* et les embrasse sous le nombre de sept. Aussi convient-il de considérer d'abord ce que la sainte Ecriture nous dit de ces dons spéciaux, afin d'accéder ensuite, munis de cette plus grande lumière, à la doctrine scolastique des dons.

2. Tous les oracles des saintes Ecritures ont pour fin la formation de l'homme spirituel et parfait. *Toute Ecriture divinement inspirée*, dit l'Apôtre dans la seconde Epître à Timothée (III, 16-17), *est utile pour enseigner, convaincre, corriger, former à la justice, et rendre l'homme de Dieu parfait, apte à toute bonne œuvre.*

Cet état spirituel, et cette motion subtile, et cette onction par laquelle, se répandant dans l'intimité du cœur, le Saint-Esprit le dresse vers les hauteurs, doivent être discernés avant tout d'après le texte même et l'enseignement de l'Ecriture,

dont dans la sérénité et la lumière élèvent l'âme dans la splendeur de la charité, en sorte que l'âme bannissant les voluptés et les œuvres des ténèbres, est enseignée par la lumière de l'Esprit-Saint lui-même comme par un maître; selon ce que dit le prophète Isaïe : *Il éveille le matin, il éveille mon oreille afin que je l'écoute comme un Maître* (I). — Et saint Jean : *Son onction instruit de toutes choses, et ce qui est vrai, et ce n'est pas un mensonge* (I, ch. 2).

3. Ces ruissellements de son murmure et la légèreté de son haleine soufflant au dedans du cœur, celui-là seul peut les connaître qui expérimente et goûte que le Seigneur est doux. Parce que cette manne cachée, et ce nom nouveau inscrit sur ce caillou blanc, personne ne les connaît que celui qui les reçoit, comme il est dit dans l'Apocalypse (ch. ii). Et il est malaisé de rechercher par le labeur de l'intelligence et les discussions opiniâtres ce qui peut être connu que par une certaine connaturalité et expérience des choses divines communiquées à un très petit nombre.

Le caillou blanc de l'Apocalypse est encore le charbon enflammé dont parle Isaïe (ch. vi). Ce charbon qui embrase l'âme, purifie d'abord les lèvres du prophète (ce qui marque le début de la vie spirituelle et de la voie purgative), et puis, pénétrant jusqu'au cœur, il y grave le nom nouveau. Et ceci se produit lorsque non seulement l'âme progresse dans la voie illuminative selon le mode commun et la règle des vertus, mais lorsqu'elle reçoit une règle nouvelle. (Le plus souvent en effet le nom désigne l'obligation elle-même, ou la charge, l'ob-

humaine ; et c'est le *don d'intelligence* qui fait pénétrer d'une manière claire et limpide la crédibilité et la convenance des choses de la foi, et les fait distinguer des erreurs et de tout le sensible.

12. Les dons viennent pour ainsi dire polir, et dorer, et faire resplendir les vertus dans les choses où ~~celles-ci~~ n'atteignent pas par elles-mêmes. Car la foi seule et nue nous laisse dans l'obscurité ; et par suite ceux dont la contemplation procède de la seule foi tombent rapidement dans l'ennui, et ne peuvent persévérer longtemps. Aussi, aux contemplatifs qui s'efforcent de pénétrer les mystères de la foi le don d'intelligence est-il nécessaire, et ils doivent en user.

Mais ceux qui disent se contenter de la raison, et de la contemplation dans la foi nue (1), savent à peine ce que c'est que contempler : ils divaguent ou ils dorment dans leur contemplation, parce que la foi ne contemple pas, mais *assentit* obscurément ; et il semble que les cieux et les choses célestes lui soient cachés plutôt qu'ouverts :

Les yeux de Jacob, dit Moïse (Deut., xxxiii), regardent la terre du froment et du vin ; et les cieux sont obscurcis de rosée. En effet, tant que nous sommes dans l'Eglise militante, qui est proprement la terre du froment et du vin, c'est-à-dire de

(1) C'est-à-dire en faisant abstraction de l'activité des dons. Mais si on entendait par foi nue ce que saint Jean de la Croix appelle la pure foi (par opposition à tout mélange naturel), à savoir la foi vive unie aux dons d'intelligence et de sagesse, il faudrait dire au contraire qu'une telle foi est le moyen même de la contemplation. Cf. R. Garrigou-Lagrange, *Perfection chrétienne et Contemplation*, t. I, ch. iv, a. 6.

qui non seulement meuve, mais encore apporte un esprit et une force nouvelle et une plus haute régulation.

Ainsi, pour que l'homme devienne apte à agir non seulement selon une règle humaine et des principes proportionnés à la raison, mais selon une mesure et une règle plus hautes que celles de la vertu humaine, il est nécessaire qu'il reçoive un *esprit* (ou une force) plus noble par lequel il soit mû d'une impulsion extérieure et qui le surélève.

Os meum aperui et attraxi spiritum. quia mandata tua desiderabam, dit David. « J'ai ouvert la bouche et attiré ton Esprit, car j'ai désiré tes commandements. »

Par l'intelligence et la volonté qui sont comme la bouche de l'âme, l'âme qui aspire à la vie d'en haut attire en elle un esprit qui recrée le cœur et enflamme ses forces vives.

L'ouverture du cœur béant vers Dieu est ainsi nécessaire pour recevoir les dons du Saint-Esprit, parce que ces dons vitaux nous sont infus pour que notre cœur devienne très docile à l'Esprit-Saint, et soit capable d'agir de cette plus haute manière, à quoi il est dirigé et élevé par Dieu.

16. *Spiritus ejus ornavit coelos, et obstetricante manu ejus eductus est coluber tortuosus* (Job, xxvi). Son esprit orne les cieux, et sa main délivre l'âme du serpent tortueux. Les puissances spirituelles, c'est-à-dire l'intelligence, la volonté et les vertus qui les informent, sont comme des cieux étendus au-dessus des facultés corporelles. Par ses dons l'Esprit de Dieu les orne et les élève, afin que

d'esprits. — a dépisté et saisi ~~leurs distinctions~~ *ce qui les distingue* ~~vertus~~ vertus humaines et communément dites.

Et c'est pourquoi ces vertus spéciales ou ces esprits de vertu, ces flammes et ces illuminations du Saint-Esprit, supposent la grâce et la charité, et ne se trouvent qu'en ceux qui ont la grâce, fondées qu'elles sont sur l'union d'amour de l'âme avec Dieu.

Objections et Réponses (1)

32. L'opinion opposée tend 1° à ruiner les raisons alléguées par saint Thomas — c'est ce que nous examinerons dans les pages qui suivent; 2° à prouver que les dons n'ont pas d'actes distincts de ceux des vertus infuses (théologiques et morales), et que la distinction des dons entre eux n'est pas suffisamment établie par nous, — ce que nous examinerons plus tard.

33. *Première objection* : — En premier lieu on avance en faveur de Scot qu'il n'existe pas de raison efficace qui prouve la distinction des dons ~~des~~ *et des* ~~des~~ vertus infuses.

En effet, si une raison pouvait prouver cette différence, ce serait avant tout celle de saint Thomas, à savoir qu'il est nécessaire que tout ce qui est mû soit proportionné au moteur, disposé à re-

(1) Jean de Saint-Thomas formule d'abord un groupe d'objections, puis il donne les unes à la suite des autres les réponses qu'elles comportent. Il nous a semblé utile à la clarté de l'exposition de faire suivre ici chaque objection de la réponse qui lui correspond et cela nous a obligé quelquefois à changer l'ordre des paragraphes. Un chiffre placé entre parenthèses rappelle en ce cas la numération du texte latin de l'éd. Vivès.

tions mal ordonnées, qui se fait par les vertus et les dons de l'appétit, mais aussi l'éloignement des représentations sensibles et des erreurs, de telle sorte que les vérités proposées au sujet de Dieu ne soient pas reçues selon le mode obscur de notre imagination, ni selon les dépravations hérétiques.

Il faut ainsi que le don d'intelligence nous fasse distinguer dans les mystères la vérité de la foi d'avec les erreurs, et la spiritualité des choses divines d'avec les formes sensibles ; autrement c'est d'une manière grossière et avec une sorte d'hébétéude, d'obnubilation ou de confusion, que l'esprit ~~les~~ entendrait. Et le don d'intelligence, lorsqu'il illumine et purifie l'esprit, en éloigne précisément cette grossièreté et cette hébétéude.

Mais un tel discernement, une telle pénétration ou illumination n'a pas lieu sans comparaison et confrontation entre la vérité de la foi et les erreurs qu'elle repousse ; comme entre la pureté des choses spirituelles élevées au-dessus de tout l'ordre des sens, et la matérialité des formes corporelles qu'elle rejette comme une lie. Par conséquent le don d'intelligence qui aiguise l'esprit et le dispose à pénétrer les choses et à les connaître limpide-ment doit être judicatif, car il ne pourrait pas discerner s'il ne savait juger et comparer.

14. *Objection* : — L'intelligence ne peut en cette vie se passer ~~(complètement)~~ des images et des formes corporelles, puisqu'il est connaturel à l'âme unie au corps d'exercer l'intelligence en liaison avec les sens. Etre dépouillé des phantasmes et des formes sensibles, cela est pour une autre vie, ou

*Les mystères
de la Foi*

implique une certaine plénitude de connaissance éminente qui donne la certitude de choses grandes et merveilleuses ignorées des autres ; certitude qui permet de juger de toutes ces choses et d'éclairer les autres par l'éminence d'une telle sagesse.

7. Cela ne définit la sagesse qu'en général. Aussi saint Thomas ajoute-t-il que cette plénitude provient chez les uns de l'étude jointe à la vivacité de l'intellect, et une telle sagesse est appelée vertu par le philosophe au vi^e livre de l'*Ethique*. Mais chez les autres elle vient d'une certaine affinité aux choses divines. Ainsi Hiérothée apprit les choses divines en les souffrant.

Ensuite, pour distinguer le don de sagesse de la foi, saint Thomas dit, à l'ad 1, que « la foi est la connaissance simple des articles qui sont le principe de toute la sagesse chrétienne ; mais le don de sagesse donne accès à une certaine contemplation déiforme, et en quelque manière explicite, des réalités que la foi tient comme enveloppées sous le mode humain de ses propositions. »

8. La raison formelle du don de sagesse est donc de procéder par les causes et les raisons divines (qui sont les causes les plus élevées), pour approfondir toute vérité soit divine, soit créée. Le spirituel en effet juge toutes choses, selon saint Paul (1). Cependant les causes divines et altissimes par lesquelles procède la sagesse ne sont pas connues par le don de sagesse d'une manière *quiddita-*

(1) II *Cor.*, 1.

C'est pourquoi il ne répugne pas que soit fondée là-dessus la connaissance propre au don surnaturel, puisque par cette union spirituelle nous es-
donnée une expérience surnaturelle de Dieu, et la sagesse affective et mystique qui découle de cette union spirituelle.

17. De tout cela nous pouvons conclure que le don de sagesse se distingue formellement de la foi et des autres dons. Par ailleurs il est manifeste qu'il se distingue des vertus intellectuelles acquises parce que le don de sagesse procède de la motion du Saint-Esprit, et par conséquent d'une raison formelle surnaturelle, — la vertu de sagesse, au contraire, procède du discours naturel et de l'étude.

18. Il est facile de distinguer le don de sagesse de la vertu de foi, *a posteriori*, puisque la foi peut subsister chez les pécheurs, tandis que le don de sagesse n'existe que dans l'âme juste selon qu'il est écrit : *La sagesse n'entrera pas dans l'âme de mauvaise volonté et n'habitera pas dans un corps soumis au péché.* (Sagesse, I). Et ~~d'autre part~~ nous savons [que les bienheureux possèdent le don de sagesse et non la foi, [qui a fait place à la vision].

19. *A priori*, d'autre part, cette distinction se tire de la diversité des objets formels, parce que la foi assentit simplement par mode de croyance au témoignage de celui qui parle comme ayant autorité, sans connaître par les causes la chose qu'elle entend. Tandis que la sagesse, qui connaît

L'aussi

père de se communiquer en engendrant, et de faire entrer ses fils au partage de sa gloire, comme il appartient à la charité ou mutuel amour d'amitié que celui qui aime se communique aux autres comme à des amis, non comme à des serviteurs.

C'est ainsi que le don de piété porte à rendre à Dieu un culte qui s'étend aussi à ceux qui ont en partage la dignité de la nature divine, et sont fils de Dieu par adoption; comme la charité aime Dieu de telle façon qu'elle s'étend aussi à tous les amis de Dieu et à tout ce qui est de Dieu.

26. *Réponse à la confirmation* (voir § 22) : — La piété envers les hommes en tant que fils de Dieu, et frères en la grâce, et membres familiers de la maison du Père, peut s'exercer selon deux voies différentes dans toute la matière de la justice.

inneces de D'une première façon en impérant ou commandant les actes de la justice commutative et distributive et des vertus ~~qui sont aggrégués à~~ la justice, pour qu'elles s'exercent envers les hommes avec le motif de les honorer comme il convient parce qu'ils sont les enfants de Dieu. Mais sous cet aspect la religion aussi commande les autres vertus.

27. D'une seconde manière on peut dire que la piété s'étend à toute la matière de la justice, — comme l'écrit saint Thomas, *in III Sent.*, dist. 34, q. 3, a. 1, qcl. 2, — en ce sens qu'elle-même produit les actes de la justice. Elle en est la source éminemment, mais non formellement selon les raisons particulières des diverses vertus qui se rattachent à la justice. Et cela n'est pas nécessaire. Le don de

de la même famille spirituelle ; ainsi il appartient virtuellement ou éminemment au don de piété qui produit des actes de la justice proprement dite et des autres vertus qui s'y rattachent, et non seulement de les impérer ou commander.

Le Don de Force

28. Il faut rechercher : 1° sa raison formelle 2° à quelle matière il s'étend.

29. Quant à sa raison formelle le don de force diffère de la vertu de même nom en ceci, que pour triompher des périls et des difficultés il ne s'appuie pas seulement sur les forces humaines, ou mesurées selon le mode humain, mais sur la vertu et la puissance divine, comme participant de cette vertu elle-même.

Quant à la matière à laquelle il s'étend, c'est la victoire intérieure sur n'importe quelle difficulté et le triomphe de la volonté sur tout péril, qu'il s'agisse du péril de la mort, — matière principale de la force, ou des matières accessoires qui concernent les vertus ~~adjointes~~ à la force, comme la magnificence, la persévérance, la patience, etc.

Cette conclusion est de saint Thomas dans la II^a II^{ae}, q. 139, a. 1, et plus expressément in III^a Sent., dist. 34, q. 3, a. 1. Et bien que quelques-uns pensent que l'acte du don de force ne diffère pas en espèce et en substance de l'acte de la vertu de même nom, parce qu'ils estiment que l'acte du don de force peut être produit aussi par la vertu de

annexes de



SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME Var

Convent des P. P. Dominicains, préau du Cloître.
International Express, La Seyne-sur-Mer

Cl. M. BAR



SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME Var

Intérieur de la Basilique.
International Express, La Seyne-sur-Mer

Cl. M. BAR



SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME Var
Convent des P. P. Dominicains

Chœur des Religieux.
International Express, La Seyne-sur-Mer

Cl. M. BAR



SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME Var
Intérieur de la Crypte
(13^e siècle)

International Express, La Seyne-sur-Mer

Cl. M. BAR

TABLE

	PAGES
PRÉFACE	VII à XV
<i>Note préliminaire</i>	1
CHAPITRE PREMIER. — CE QUE DIT LA SAINTE ÉCRITURE	3
<i>Pourquoi les Dons sont nommés esprits et dons, p. 10.</i>	
CHAPITRE II. — SI LES DONS SONT DES HABITUS DISTINCTS DES VERTUS MÊME INFUSES.	23
<i>Les Dons se distinguent des vertus théologiques et morales, p. 31.</i>	
<i>Objections et Réponses, p. 43.</i>	
CHAPITRE III. — LE DON D'INTELLIGENCE.	65
<i>Le Don d'Intelligence comporte un certain jugement, p. 66.</i>	
<i>L'acte du Don d'Intelligence est distinct des actes de la Foi et des autres Dons, p. 88.</i>	
<i>Comment il s'en distingue et sur quels objets il porte, p. 100.</i>	
<i>Chez les Bienheureux le Don d'Intelligence est distinct de la Lumière de gloire, p. 117.</i>	
CHAPITRE IV. — LES DONS DE SAGESSE ET DE SCIENCE.	133
<i>Le Don de Sagesse se distingue de la Foi et des autres Dons et habitus, p. 133.</i>	

	PAGES
<i>A quoi s'étend le Don de Sagesse ?</i> p. 159.	
<i>Comment le Don de Science se distingue des autres Dons et vertus,</i> p. 169.	
CHAPITRE V. — LE DON DE CONSEIL	181
CHAPITRE VI. — LES DONN DE PIÉTÉ, DE FORCE ET DE CRAINTE.	207
<i>Le Don de Piété,</i> p. 208.	
<i>Le Don de Force,</i> p. 226.	
<i>Le Don de Crainte,</i> p. 238.	
CHAPITRE VII. — DU NOMBRE DES DONN.	255
<i>Pourquoi il n'y a pas moins de sept Dons,</i> p. 266.	
<i>Pourquoi il n'y a pas plus de sept Dons,</i> p. 269.	
CHAPITRE VIII. — PROPRIÉTÉS DES DONN.	279
<i>Connexion des Dons entre eux et avec la Charité,</i> p. 279.	
<i>Permanence des Dons dans la Patrie,</i> p. 296.	
<i>Egalité ou Inégalité des Dons,</i> p. 302.	
CHAPITRE IX. — LES BÉATITUDES ET LES FRUITS.	307